
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 4 mai 2022

Résolution: CE22 0759

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des objectifs de rendement exigés au contrat octroyé à la compagnie Irriglobe inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 19-17578, en lien avec les thèmes suivants :

- Aspect de la conformité technique;
- Respect des délais et des échéanciers;
- Fourniture et utilisation des ressources;
- Organisation et gestion;
- Communication et documentation;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant d'Irriglobe inc. réalisée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat de services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'appel d'offres 19-17578, et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 mai 2022 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1225320005
/gd

Dominique OLLIVIER

Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE